



BOARDRIDERS™
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

QUIKSILVER « SERIOUS FUN INSTAGRAM »

JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT. NUL OU LÉGALEMENT INTERDIT OU RESTREINT.

Règlement officiel

Article 1

La société NA PALI, SAS au capital de 69.728.100 euros, dont le siège social est situé 162 rue Belharra 64 500 Saint Jean de Luz, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 331 377 036 (la « Société Organisatrice »), organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat du 22 janvier 2020 à 00h01 CET (3pm PST-1 // 9am AEST) au 31 mai 2020 inclus jusqu'à 23h59 CET (15pm PST // 9am AEST+1)** sur Instagram™ (le « Réseau Social ») (le « Jeu »).

Article 2

Toute personne physique **âgée de 13 ans ou plus** peut participer au Jeu, à l'exclusion des membres du personnel, administrateurs, des dirigeants, des mandataires, des employés (ainsi que des membres de leur famille et les personnes vivant dans le même foyer) de la Société Organisatrice ou toute autre société du Groupe auquel appartient la Société Organisatrice (collectivement, le « Groupe Boardriders ») et de manière générale, de toute personne ayant participé de manière directe ou indirecte à la mise en place du Jeu.

Les résidents du Québec, Canada ne sont pas admissibles à participer au Jeu. Les résidents de tout pays soumis à un embargo par les États-Unis, et toute juridiction où ce Jeu est interdit ou restreint, ne sont pas admissibles à participer au Jeu. Ce Jeu est soumis à toutes les lois, règles et réglementations applicables. Nul où interdit ou restreint.

La Société Organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au Jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement d'un parent ou tuteur légal.

Article 3

La participation à ce Jeu vaut acceptation pleine et entière, par le participant, du règlement officiel (le « Règlement officiel ») qui est disponible gratuitement sur **[LIEN HERBERGEMENT REGLEMENT](#)** pendant la durée du Jeu.

Pour participer au Jeu-concours, chaque participant doit créer et publier un post au format carrousel avec une photo sérieuse et une photo amusante (le « Post »), sur son compte Instagram, avec l'hashtag « #QuikSeriousFun » et en identifiant le compte Instagram @quiksilver, (nécessite (i) l'accord aux conditions d'utilisation d'Instagram et (ii) que le compte du participant sur Instagram soit public afin que les Posts soient accessibles à la Société Organisatrice).

Les participants reconnaissent que la Société Organisatrice n'encourage pas l'exécution de cascades ou autres comportements dangereux.

Le Post peut présenter ou montrer d'autres personnes que le participant, mais la participation ne sera valide que pour le propriétaire du compte du Instagram sur lequel le Post a été publié en premier.

Chaque participant (même nom, même adresse) peut participer au Jeu concours plusieurs fois, mais chaque Post doit être unique, publié séparément et doit porter le tag #QuikSeriousFun et identifier le compte Instagram @quiksilver. Dans le cas où un participant effectue plusieurs participations, un seul Post pourra être retenu par les Juges (tels que définis à l'article 4).

Tout tag inexact ou incomplet ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute participation sera considérée comme ayant été soumise par le titulaire autorisé du compte sur le Réseau Social au moment de la publication du Post. "Titulaire Autorisé du Compte" est défini comme la personne physique qui est assignée à un compte sur les réseaux sociaux.

La participation ne sera pas prise en considération si les coordonnées fournies sont incorrectes ou incomplètes, si elles ne sont pas conformes aux termes de ce Règlement officiel, ou si elles sont envoyées après la fin du Jeu concours.

Les participants qui auront soumis les meilleurs Post, tel que déterminé par les Juges (définis ci-dessous) selon les critères ci-dessous, à leur seule discrétion, gagneront ce concours.

Article 4

Ce Jeu repose sur les compétences des participants. Ce Jeu n'est pas un jeu de hasard, la chance ne joue aucun rôle dans la détermination du gagnant. Aucun achat d'aucune sorte n'est nécessaire pour participer au Jeu concours, gagner le Prix (tel que défini à l'article 5) ou augmenter ses chances de gagner.

Cent (100) gagnants seront sélectionnés parmi les candidatures admissibles soumises pendant la période du Jeu, en fonction de la créativité et de l'originalité de son Post. Le nom des gagnants pourra être publié sur le site internet ainsi que les réseaux sociaux de la Société Organisatrice (y compris notamment Facebook™, Instagram™ et/ou Twitter™).

Les Réponses seront jugées individuellement par l'équipe Global Marketing de la Société Organisatrice (« les Juges ») à leur entière discrétion et leur décision sera définitive et contraignante.

Les gagnants potentiels seront informés du résultat directement par message sur le Réseau Social par la Société Organisatrice ou un de ses représentants par le biais du compte associé au Post, dans les 48 heures suivant la décision des Juges (qui devrait avoir lieu autour du **15 Juin 2020**).

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Chaque gagnant potentiel devra répondre via le Réseau Social au message de la Société Organisatrice ou un de ses représentants et fournir toutes les informations demandées au plus tard le 30 juin 2020 inclus. En l'absence de réponse dans le délai imparti d'un gagnant potentiel, en cas de disqualification ou si un gagnant potentiel ne peut être joint, ledit gagnant potentiel perdra définitivement le prix sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnité et un autre gagnant sera choisi le lendemain par les Juges selon les critères établis ci-dessus, à leur entière discrétion.

Les gagnants devront prouver leur légitimité à recevoir et à réclamer le Prix. Il pourra leur être demandé de remplir un affidavit d'admissibilité, un formulaire de décharge de responsabilité / de publicité et d'autres documents applicables pour réclamer le Prix. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et domicile.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

Si un gagnant est mineur, il devra obtenir l'autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal pour accepter et recevoir le Prix, confirmant l'acceptation de l'ensemble des dispositions du Règlement officiel.

Le Groupe Boardriders décline toute responsabilité pour tout problème d'avis de sélection ou de livraison du Prix découlant d'une erreur dans les coordonnées fournies ou de tout effort infructueux pour notifier les gagnants.

Toutes les décisions de la Société Organisatrice concernant les gagnants seront définitives, exécutoires et sans appel.

Article 5

Chaque gagnant recevra :

Un (1) code de réduction QUIKSILVER d'une valeur commerciale totale de 100€ (£85 ; \$110 USD ; 108CHF ; 2 514CZK, 425PLN, 748DDK) utilisable qu'une seule fois (même si le montant total n'est pas utilisé), jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, uniquement sur le site web www.quiksilver.com (ou le site e-commerce Quiksilver correspondant au domicile du gagnant) (le « Site »).

Ce code de réduction est valable pour l'ensemble des produits proposés sur le Site (y compris les produits remisés).

(le « Prix »).

Article 6

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution du Prix.

Conditions relatives au Prix :

- a. Le Prix est fourni « EN L'ÉTAT », sans aucune garantie, expresse ou implicite. Aucune demande de remplacement, d'échange ou de transfert du Prix ne sera admise. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure, à son entière discrétion.
- b. Le Groupe Boardriders ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout retard dans l'attribution du Prix ou dans le cas où un gagnant ne pourrait se voir attribuer le Prix pour des raisons indépendantes de la volonté du Groupe Boardriders.
- c. Le code de réduction sera envoyé aux gagnants par email grâce aux coordonnées fournies par ces derniers à la Société Organisatrice.

En participant au Jeu, les participants acceptent de libérer, de décharger et d'exonérer le Groupe Boardriders ainsi que tout réseau social utilisé pour promouvoir ou administrer le Jeu (notamment Facebook, Instagram et Twitter) et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, partenaires, employés, directeurs, agents, actionnaires, agences de publicité, représentants, successeurs et cessionnaires de toute responsabilité liée à tout dommage, blessure, perte et/ou réclamation de toute nature en relation avec le Jeu ou résultant de leur participation au Jeu ou de la réception, l'acceptation, la possession, l'utilisation et/ou la mauvaise utilisation du Prix. Toutes les taxes provinciales, fédérales, étatiques, locales et / ou autres sont à la charge exclusive du gagnant.

Le Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, avalisé, administré ou associé à Facebook™, Instagram™ ou Twitter™. En participant au Jeu, les participants libèrent le Site et ses sociétés mères, filiales, affiliés, associés, employés, directeurs, agents, et agences de publicités à l'encontre de toutes réclamations, demandes, pertes, préjudices, émergeant à la suite de Candidature et/ou participation au Jeu et/ou l'acceptation, la réception, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix.

Article 7

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Le Groupe Boardriders ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

Le Groupe Boardriders ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les participants ne parviennent pas à se connecter au Réseau Social du Jeu, à s'inscrire ou à voter, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par

exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Le Groupe Boardriders ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La société organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui falsifie ou tente de falsifier le processus de participation ou le fonctionnement du concours, viole le règlement officiel, ou agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.

Article 8

Les participants s'engagent envers le Groupe Boardriders à ne transmettre aucun contenu diffamatoire, calomnieux, obscène ou plagié, et garantissent que l'utilisation par le Groupe Boardriders de leur Réponse ou de toute information contenue dans celle-ci ne portera atteinte aux droits d'auteur, de marque, à la vie privée ou autres droits d'aucun tiers. Les participants acceptent d'indemniser et d'exonérer le Groupe Boardriders de tout frais et de toute dépense (y compris les frais d'avocat raisonnables) qui découleraient d'une violation de l'une quelconque des garanties ou des déclarations susmentionnées. Ces garanties et déclarations ne s'appliquent pas aux contenus non fournis par les participants.

En participant au Jeu concours, les participants accordent aux sociétés du Groupe Boardriders et leurs respectifs ayants droit et concessionnaires, dans le monde entier, pour toute la durée des droits d'auteur et sans restriction quant à la fréquence d'utilisation, le droit d'utiliser, publier, télécharger et afficher leur Post ou toute information y étant contenue relative au Jeu concours, pour la promotion du Jeu concours, sur tout support, notamment sur ses pages de réseaux sociaux dont le compte Instagram™ et/ou Facebook™ de la Société organisatrice, ainsi que sur ses blogs et autres sites Web, ses produits et ses supports promotionnels.

Article 9

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition du Règlement officiel ne saurait affecter la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition. Si l'une quelconque des dispositions est jugée nulle, inapplicable ou illégale, le Règlement officiel demeurera en vigueur et devra être interprété selon ses conditions comme si la disposition nulle ou illégale ne faisait pas partie du Règlement officiel.

Article 10

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le Règlement officiel.

Tout manquement à l'une des dispositions du Règlement officiel entraînera l'exclusion du participant auteur dudit manquement. Toute contestation éventuelle sur son interprétation sera tranchée par les organisateurs.

Toute réclamation devra être adressée avant le 10 Juillet 2020 par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à NA PALI SAS, Quiksilver Marketing, 162 rue Belharra, 64500 Saint Jean de Luz, France. Ces réclamations ne pourront porter que sur des conditions matérielles de déroulement du Jeu.

Article 11

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le Règlement officiel et informera les participants de tout changement qu'elle estime significatif au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de ce changement matériel. La Société Organisatrice se réserve également la possibilité de prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du Règlement officiel, et pourra en informer les participants par tout moyen de son choix. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le Prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité du Groupe Boardriders ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Article 12

Le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants est la Société Organisatrice, telle qu'identifiée à l'article 1 ci-dessus.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...), sans quoi la participation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des Prix.

La base juridique du traitement des données à caractère personnel des participants est (i) le contrat entre le participant et la Société Organisatrice, matérialisé par le Règlement, et, le cas échéant, (ii) le consentement du participant, dès lors qu'il est requis.

Les données à caractère personnel des participants sont conservées pour la Période, et pour une durée maximale de trois (3) ans à compter du dernier contact initié par le participant.

Le Groupe Boardriders pourra utiliser les données à caractère personnel des participants fournies pour la participation du Jeu conformément à sa politique de confidentialité : www.quiksilver.com/customer-service-safety-security-and-privacy-privacy-policy.html

En participant au Jeu, la Société Organisatrice pourra envoyer au participant des courriers électroniques portant sur des informations, offres et événements liés à ses marques et à son programme de fidélité. Le consentement du participant sera demandé pour recevoir des informations, offres et événements de la part de partenaires commerciaux de la Société Organisatrice. Le participant peut s'opposer gratuitement à recevoir ces messages en cliquant sur le lien de désinscription contenu dans chaque message. S'agissant des messages envoyés par la Société Organisatrice, le participant peut également s'y opposer à tout moment et gratuitement en le notifiant à la Société Organisatrice aux coordonnées indiquées ci-dessous.

En application du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, notamment par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Sous réserve des conditions de la réglementation applicable, ils disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de demander une limitation du traitement ou encore de s'opposer au traitement de leurs données. Le participant a également la faculté de fournir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Pour exercer ces droits, les participants devront justifier d'une pièce d'identité valide, à joindre à leur demande, à envoyer à l'adresse suivante :

NA PALI SAS
Quiksilver Marketing
162 rue Belharra
64500 Saint Jean de Luz
France

Le cas échéant, la Société Organisatrice informera le participant des motifs pour lesquels sa demande ne saurait être satisfaite, en tout ou partie.

En cas de question ou de réclamation relative aux traitements de leurs données à caractère personnel, les participants peuvent envoyer leur demande aux coordonnées indiquées ci-dessus. La Société Organisatrice tentera de trouver une solution satisfaisante, à défaut de quoi le participant dispose du droit de soumettre sa réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL, en France).

Article 13

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de cette dernière, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Article 14

Ce Règlement officiel peut être adressé gratuitement sur simple demande en écrivant à NA PALI SAS, Quiksilver Marketing, 162 rue Belharra, 64500 Saint Jean de Luz (France). Les frais d'affranchissement du Règlement officiel seront remboursés sur simple demande (tarif lent en vigueur).

Article 15

LA LOI FRANÇAISE EST SEULE APPLICABLE POUR L'EXECUTION ET L'INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT OFFICIEL.